

Adoptez une gestion éco-responsable dans votre entreprise !



© 2014 Les Echos Publishing

Maîtriser sa consommation de papier et d'encre

Pour faire des économies et respecter l'environnement, les entreprises ont tout intérêt à utiliser du papier « écologiquement correct », à limiter le recours à l'impression et à recycler les cartouches d'encre.

Acheter le bon papier

Malgré la dématérialisation quasi-générale des informations, le papier reste encore, par sécurité, confort ou habitude, très utilisé dans les entreprises. Se pose alors la question de savoir lequel doit être acheté afin de favoriser les filières de production les moins polluantes et assurant une gestion durable des ressources. Or le choix d'un papier « écologique » est loin d'être simple et requiert une analyse que seuls les organismes aptes à contrôler l'ensemble de la filière de production peuvent offrir. Pour ne pas se tromper, il est donc conseillé de n'acheter que des ramettes de papier labellisé. Ces éco-labels, qu'il ne faut pas confondre avec de

simples étiquetages apposés par le vendeur (« papier recyclé garanti sans chlore », « respect de l'environnement »...), sont des agréments officiels assurant que le processus de fabrication répond à un certain nombre de contraintes qui limitent son impact sur l'environnement. Le plus important d'entre eux est l'éco-label européen, symbolisé par une fleur composée de douze étoiles en guise de pétales et d'un cœur en forme de « E », qui prend en compte le cycle de vie du produit (origine du bois, production du papier, consommation d'énergie...).

Contrôler ses impressions

Simple mesure de bon sens, la limitation du recours à l'impression est la première démarche qu'il convient d'adopter pour garantir une meilleure gestion du papier et des toners. Et pour les pages internet par exemple, qui le plus souvent n'offrent pas un format adapté à l'impression (contenu mal centré, pages composées de plusieurs éléments qui s'impriment sur autant de feuilles...), il est préférable d'en copier le contenu dans un fichier de traitement de texte (Word, OpenOffice...) pour en optimiser la mise en forme.

D'une manière plus générale, il est possible d'économiser du papier ou de l'encre en imprimant en mode brouillon/économie toner (menu de la fonction « imprimer »), en réutilisant des feuilles déjà imprimées sur une face, en imprimant plusieurs pages sur une même feuille ou encore en choisissant, si l'imprimante le permet, le mode « recto verso ». N'hésitez donc pas à inviter vos salariés à adopter ces comportements.

Réutiliser les cartouches d'encre

Bien connu des entreprises, le recyclage des cartouches et toners vides passe par des gestes simples : renvoi des cartouches aux fabricants par colis préaffranchis, dépôt dans des bornes de collecte, voire vente à des entreprises

spécialisées. Mais plus satisfaisante encore, une autre solution consiste à s'équiper de cartouches « remanufacturables » qui peuvent être réutilisées après conditionnement. Les avantages ? Écologique, car on ne jette plus de cartouche et on évite la fabrication d'un « consommable ». Et économique, car ces cartouches sont vendues 30 à 40 % moins chères que les cartouches classiques.

Réduire ses dépenses d'énergie

Dans les entreprises (comme ailleurs), des comportements simples et de bon sens permettent de diminuer la consommation d'énergie et donc de diminuer les dépenses.

Mettre les ordinateurs à la diète

Même si le temps des ordinateurs énergivores est révolu, notamment depuis l'arrivée des écrans à cristaux liquides, la consommation de ces machines pèse toujours sur les factures d'électricité de l'entreprise. Un petit réseau composé d'un serveur et de 4 PC multimédia utilisés 8 heures par jour consomme ainsi 150 € d'électricité par an. Sachez que cette consommation peut être réduite de moitié juste en ramenant à moins de 5 minutes de non-utilisation le délai de mise en veille de l'écran et de l'ordinateur (panneau de configuration/options d'alimentation). Une opération toute simple à effectuer sur l'ensemble du parc informatique de votre entreprise.

À noter : le traitement en tant que déchets des ordinateurs et des matériels électroniques est réglementé. Pour les machines mises sur le marché après le 13 août 2005, il relève de la responsabilité des fabricants et des distributeurs. Vous devez donc faire appel à eux pour qu'ils assurent leur prise en

charge. S'il s'agit d'appareils plus anciens, vous devez vous adresser, cette fois, à un collecteur agréé, sachant que le coût de leur retraitement vous incombe. Généralement, les prix pratiqués vont de 10 à 50 cts/kg en fonction des catégories de matériels.

Veiller à l'éclairage des locaux

Éteindre la lumière quand on quitte son bureau ou une salle de réunion, c'est le moins que l'on puisse faire pour réduire la consommation d'énergie d'une entreprise. Vous devez sensibiliser vos salariés pour qu'ils accomplissent systématiquement ce geste. Mais vous pouvez faire plus !

Par exemple en installant une minuterie dans les endroits qui ne sont pas fréquentés en permanence (toilettes, entrepôt, salle d'archive, extérieur), et surtout en remplaçant, partout où c'est possible et opportun, les ampoules classiques à incandescence (peu à peu retirées de la vente) et les ampoules halogènes par des ampoules basse consommation. Car ces dernières sont durantes (elles sont censées durer jusqu'à 8 fois plus longtemps qu'une ampoule classique) et très économiques (elles consomment 4 à 5 fois moins d'énergie). Attention toutefois, elles sont plus chères à l'achat et certaines nécessitent un temps d'allumage un peu long.

Maîtriser le chauffage et la climatisation

Gourmands en énergie, les appareils de chauffage et de climatisation peuvent aussi être polluants lorsqu'ils émettent des gaz à effet de serre. Afin d'améliorer leur performance et de réaliser des économies, des investissements importants sont souvent nécessaires. Mais certains gestes, à la portée de tous, sont déjà efficaces. Ainsi, fermer les stores, volets ou rideaux le soir réduit les pertes de chaleur l'hiver et le

réchauffement des bureaux l'été. Et baisser les thermostats de 20°C à 19°C permet d'économiser 7 % de sa consommation ! De même, en été, nul besoin de régler la climatisation à moins de 4°C en dessous de la température extérieure. D'ailleurs, pour éviter la recours à la climatisation, il suffit de ventiler aux heures fraîches et de fermer portes et fenêtres aux heures chaudes.

À noter : l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) met à la disposition, notamment des entreprises, son expertise et ses conseils. Elle peut également contribuer au financement de projets ayant pour objet la réalisation d'économies d'énergie. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ademe.fr.

Limiter ses déplacements

Il est souvent possible de limiter ses déplacements professionnels ainsi que ceux de ses collaborateurs grâce notamment à une gestion rigoureuse des plannings.

Bien gérer ses plannings de rendez-vous

Utiliser un véhicule ou prendre le train, sans parler de l'avion, est toujours coûteux et mauvais pour la protection de l'environnement. Aussi, dans le cadre d'une gestion responsable de l'entreprise, est-il souhaitable de limiter, autant que faire se peut, vos déplacements professionnels et ceux de vos collaborateurs. Bien entendu, il n'est pas question de se priver d'aller à la rencontre d'un partenaire, d'un fournisseur et, cela va de soi, de clients et de prospects. Mais il est souvent possible d'optimiser les voyages professionnels grâce à une gestion rigoureuse et intelligente des plannings des différents salariés appelés à

se déplacer. À ce titre, l'usage d'agendas en ligne, partagés entre les intéressés, peut constituer une aide intéressante.

Utiliser les moyens de communication modernes

Le recours à la visioconférence et l'organisation de « conf call » (conversations téléphoniques à plusieurs) sont également des moyens d'éviter des allers-retours onéreux et énergivores. Il convient évidemment, si ce n'est déjà fait, de vous équiper en conséquence, ce qui a un coût, mais le jeu peut en valoir la chandelle. À vous de faire le calcul.

Favoriser le covoiturage entre salariés

Écologique et économique, le covoiturage présente des atouts, tant pour les salariés que pour l'employeur. Convivial et peu stressant, il favorise la cohésion sociale entre les salariés et contribue à diminuer l'absentéisme. Et il est simple à mettre en place, car il suffit de prévoir un espace dédié sur l'affichage collectif ou l'intranet de l'entreprise. Vous inciterez également vos salariés à « covoiturer » en faisant preuve de souplesse sur les horaires de travail.